

Document d'entrée en relation

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :



14 avenue du général Leclerc

78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

SIREN : 833 734 213 au RCS de Versailles

NAF/APE : 66.19 B

Conseil en investissements financiers
Courtage toutes assurances
Transaction immobilière et fonds de commerce
Courtage en opérations de banque et services de paiement
Conseils pour la gestion et les affaires.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le *délégué à la protection des données (dpo)* pour s'assurer que les traitements respectent les obligations prévues par le RGPD, dont le principe de licéité, de transparence et de protection des données

Elles sont conservées pendant *5 ans au-delà de la fin de la relation* et sont destinées à l'usage de la société et des autorités compétentes.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : *le dpo au siège social ou à son adresse mail dpo@lucie-patrimoine.com* .

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de *fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF* enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier type B

MIOBSP (Mandataire non-exclusif d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : Partners Finances 15 rue de Pontoise CS90132 78105 Saint-Germain-en-Laye

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers et consommations pour entreprises et particuliers :

- LUCIE CEP propose un service de conseil sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché
- Le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR):

4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Agent immobilier : Carte de Transaction Immobilière sans encaissement de fonds

N° **CPI78012026000000015** délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris - Ile de France

Votre conseiller, membre de l'ANACOFI-CIF, de l'ANACOFI-Courtage, de l'ANACOFI-IMMO et de l'ANACOFI-Crédits dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances 160 rue Henri Champion 72100 Le Mans

Numéros de polices : 114240090

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	1 500 000€	2 500 000€	1 500 000€	1 500 000€
Garantie financière :	<i>Non approprié*</i>	115 000€	115 000€	110 000€

*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet suite à votre demande peut prendre en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Liste non-exhaustive des principaux partenaires ¹ : COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs et autres)

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ODDO BHF AM	Société de gestion, Banque privée et courtier grossiste assurance	Convention de distribution	Commissions
Consultim	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Atland-Voisin	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
PAREF	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
PERIAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
SOFIDY	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
ERES	Courtier grossiste	Convention de partenariat	Commissions
AMI 3F	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commissions
ODDO BHF	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commissions
NETVOX	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commissions
SPRING	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commissions
LEADER INSURANCES	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commissions
ASSURMAX	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commissions
XENASSUR	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commissions
CREDIFIN	COBSP	Convention de courtage	Commissions
Vous Financer	COBSP	Convention de courtage	Commissions
Partners finance	COBSP	Convention de courtage	Commissions
APRIL	Courtier grossiste	Convention de co-courtage	Commissions
Add Value	Courtier grossiste	Convention de co-courtage	Commissions
Invest Securities	Prestataire de services d'investissements	Contrat d'apports d'affaires diverses SOFICA	Commissions
DCI	Grossiste immobilier	Convention de mandat	honoraires
Le monde Immo	Grossiste immobilier	Convention de mandat	Honoraires
TOP INVEST	Grossiste immobilier	Convention	-
SURAVENIR	Compagnie d'assurances	Convention de courtage	Commissions

¹ Voir notice

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
GARANCE	Compagnie d'assurances	Convention de courtage	Commissions
France Valley	Société de gestion de portefeuilles	Convention de distribution	Commissions
CNP	Compagnie d'assurances	Convention de courtage	Commissions
AFI ESCA Patrimoine	Société de commercialisation	Accord de partenariat	Commissions
ASAF AFPS	Association souscriptrice de contrats d'assurances	Convention de partenariat	Commissions
ASSUREA distribution	Intermédiaire professionnel d'assurances	Convention de partenariat	Commissions
Equicourtage	Courtier grossiste	Convention de co-courtage	Commissions
COVERITY	Courtier grossiste	Convention de co-courtage	Commissions
FMA ASSURANCE	Courtier grossiste	Convention de co-courtage	Commissions
ECA Assurances	Courtier grossiste	Convention de co-courtage	Commissions
One Life	Compagnie d'assurances	Convention de courtage	Commissions
CNP Lux	Compagnie d'assurances	Convention de courtage	Commissions
DATTAK	Courtier assurances	Convention de co-courtage	Commissions
ORADEA vie	Compagnie d'assurances	Convention de courtage	Commissions
Malakoff Humanis	Compagnie d'assurances	Convention de courtage	Commissions
METLIFE	Compagnie d'assurances	Convention de courtage	Commissions
Swiss Life	Compagnie d'assurances	Convention de courtage	Commissions
LUXIOR	Courtier grossiste	Convention de co-courtage	Commissions
Les noms des autres compagnies et organismes avec lesquelles le professionnel a un accord, seront communiqués sur simple demande au client.			

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Honoraires Conseil	Prix € HT	TTC	Seuil indicatif réduction frais standard 4,50%
Tarif horaire de base	236 €	283€	-
1. Prise de connaissances réciproques, bilan patrimonial, définition projet, Analyse profil risque et acceptation des pertes + préconisations (avantages-inconvénients), assistance investissements immobiliers (hors création société...) + Réduction des frais d'entrée jusqu'à 80% en Ass.vie, contrat capi, PER, PERIN, opcv, PEA et comptes-titres (hors frais incompressibles non acquis à LUCIE CEP)	107 €	129€	3 000€
2. "" ""	805 €	966€	23 000€
3. "" ""	1287€	1544€	35 000€
4. "" ""	3218€	3862€	90 000€
Convention de suivi patrimonial	Prix annuel HT	TTC	% Frais
suivi gestion pure avec consultation comptes agréés	107€	128€	0,00%
"" + suivi allocation et reporting	694€	833€	0,33%
"" + bilan annuel	1073€	1287€	0,33%
"" +/aide IR et IFI (2/3h)	1609€	1931€	0,33%
Déclarations impôts (hors convention)	Prix € HT	TTC	
Déclaration IR (tarif horaire)	236€	283€	
Déclaration IFI (tarif horaire)	236€	283€	
Forfait déclarations IFI rétroactives (Prix indicatif)	3218€	3862€	
Frais gestion contrat assurances par cabinet	0,20%		
Gestion contrats assurances (frais prélevés par contrat par compagnie (en moyenne))	Frais 0.5 à 1.5%		
Arbitrages (certains contrats avec 1 arbitrage annuel ou plusieurs gratuits)	1% max.		
Devis Assurances dommages et santé	Forfait		
remboursé si économie < 10%	33€ HT		
Création d'entreprise	Forfait indicatif	TTC	
Statuts + immatriculation (hors publicité)	1150€	1380€	

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Le montant des frais d'entrée sur ce type de produits et services donne généralement lieu à une importante remise par le conseiller (assurances-vie, contrats de capitalisation, compte-titres, PEA notamment) et les honoraires de convention de suivi patrimonial sont facturés à la mise en place et renouvelés annuellement.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers comme vous pouvez le voir dans la liste des principaux partenaires laissant apparaître au moins 4 solutions auprès d'au moins 4 fournisseurs différents pour chaque type de placement ou investissement ou couverture d'assurance.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IAS

Commissions : de 0% à 30%

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IOBSP

Commissions : définies au préalable du plan de financement

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IMMOBILIER

Nouveau : Mention des honoraire maximum d'intermédiation pratiqués : Montant HT 1000000€ et TTC 1200000€

MODE DE COMMUNICATION

Les modes de communication écrits au moyen de courriers et de mails seront utilisés comme mode de communication.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 14 avenue du général Leclerc 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Par tel/ fax : 0147899864/ 0185402192 ou par mail : ADMINISTRATION@LUCIE-PATRIMOINE.COM

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<https://www.mediation-assurance.org/Saisir-le-mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières²

Médiation de la consommation - ANM Conso

2 rue de Colmar

94300 VINCENNES

<https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

DATE ET SIGNATURE³

Le client

Fait à : _____

Date : _____

Signature : _____

Le conseiller

Fait à : _____

Date : _____

Signature : _____

² Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer à nos associations (ANACOFI-COURTAGE et ANACOFI IMMO).

³ Le document est à faire signer ou à envoyer sur un support durable tout en conservant une preuve de l'envoi. Nous vous recommandons de faire signer le DER notamment pour le traitement des données personnelles (RGPD).



14 avenue du général Leclerc

78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

SIREN : 833 734 213 au RCS de Versailles

NAF/APE : 66.19 B

Conseil en investissements financiers
Courtage toutes assurances
Transaction immobilière et fonds de commerce
Courtage en opérations de banque et services de paiement
Conseils pour la gestion et les affaires.

